



SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00459

CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - SOUTIEN AU RAYONNEMENT DU SPECTACLE VIVANT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211125-D20210045910

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - SOUTIEN AU RAYONNEMENT DU SPECTACLE VIVANT

La crise sanitaire n'a pas épargné le secteur culturel, notamment les acteurs du spectacle vivant. De nombreux théâtres ont dû fermer leurs portes pour une durée assez longue et ne peuvent reprendre actuellement qu'en application du pass sanitaire ce qui freine la fréquentation du public.

Le réseau « Loire en Scène » qui réunit 16 lieux de création et de diffusion de la Loire, ainsi que la Comédie de Saint-Etienne partagent le constat de difficultés financières importantes pour les compagnies ligériennes de spectacle vivant.

Dans ce contexte et dans le cas où une reprise des activités puisse être envisagée pour la saison 2021/2022, le réseau Loire en Scène et La Comédie de Saint-Etienne proposent à Saint-Etienne Métropole de soutenir le rayonnement et la diffusion du spectacle vivant sur le territoire Métropolitain.

La Charte de Coopération Culturelle de Saint-Etienne Métropole, votée et signée par 41 communes de la Métropole plus le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine et le Parc Naturel Régional du Pilat, a pour objectifs de :

- Favoriser la mise en réseau des communes, équipements et opérateurs culturels notamment sur le thème des démarches visant à « aller vers les publics et les territoires » de la Métropole ;
- Faciliter une complémentarité entre les actions culturelles communales et donner une visibilité accrue sur le territoire de la Métropole aux manifestations culturelles.

Dans le cadre de la Charte de Coopération culturelle, mais aussi dans la perspective de proposer un projet culturel de territoire, le soutien demandé par Loire en Scène peut être envisagé.

Ce « soutien au rayonnement du spectacle vivant pour le territoire » a pour objectif de dynamiser le secteur culturel sur notre territoire en 2021/2022, notamment à travers :

- des représentations supplémentaires ;
- des temps de reprise pour certains spectacles ;
- des résidences de compagnies ;
- d'ateliers d'Education Artistique et Culturelle.

Le budget global du « soutien au rayonnement du spectacle vivant pour le territoire » prévu par Loire en scène et la Comédie de Saint-Etienne est de 187 000 € répartis sur plusieurs lieux de diffusion. Le plan de financement présenté serait le suivant :

- 72 000 € financés par la Comédie + création d'un poste pour le suivi du projet ;
- 65 000 € financés par les communes partenaires de Loire en scène ;
- 50 000 € de subvention demandée à la Métropole.

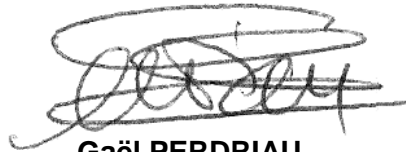
Il est proposé à Saint-Etienne Métropole de soutenir l'association « Loire en Scène » pour ce projet de « Soutien au rayonnement du spectacle vivant pour le territoire » en conventionnant et en prévoyant le versement d'une subvention sur deux exercices comptables : 20 000 € versés en fin d'année 2021, puis 30 000 € versés en 2022.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole à Loire en Scène à hauteur de 50 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre l'association « Loire en scène » et Saint-Etienne Métropole ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture : 20 000 € sur l'exercice 2021, et 30 000 € sur l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU